

Subventions aux Associations de Commerçants et à l'Office de Tourisme et des Congrès

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Le programme de Noël 2007 sera novateur. En effet, après avoir proposé lors de l'édition 2006 un nouveau positionnement de l'attraction principale, le Marché de Noël, le programme 2007 propose quatre temps forts au centre-ville :

* La Place de la Révolution accueillera le Marché de Noël, dans une configuration permettant aux marchés de plein air de s'associer au Marché de Noël et de profiter de sa dynamique. Le Marché de Noël, dans un souci de maîtrise des dépenses énergétiques proposera des illuminations à partir de diodes électroluminescentes moins consommatrices d'énergie électrique.

* La Place du Huit Septembre recevra un décor de banquise, arctique et antarctique, alimenté au moyen d'énergies alternatives, panneaux solaires, éolienne, énergie motrice, qui sera un outil de sensibilisation à la fois au réchauffement climatique et aux énergies renouvelables. Cette animation sera fortement relayée par l'édition du Téléthon 2007, puisque l'éclairage d'un décor, au moyen d'énergie motrice, sera l'un des défis de ce week-end.

* Le Square Saint-Amour développera le marché solidaire.

* L'Esplanade de Granvelle proposera au public des animations autour du thème de l'hiver et des plaisirs de l'hiver (patinoire, petit train du Père Noël, etc.).

Outre l'accompagnement d'une campagne de communication forte, «coup de coeur à Besançon» qui associe le centre-ville, les quartiers et la périphérie, certaines associations de commerçants, sous l'impulsion de la Ville de Besançon à laquelle s'associe désormais l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon, proposent l'organisation dans leur quartier d'animations commerciales en lien avec le programme de Noël.

Il est proposé que la Ville de Besançon abonde leur budget de la manière suivante :

* 2 600 € à Récidev, pour équilibrer le budget du marché solidaire,

* 2 100 € à l'Association Rond-Point des Chaprais,

* 1 500 € pour l'Association des Commerçants de l'Île de France,

* 1 000 € pour l'Association du Marché Beaux-Arts,

* 1 000 € à l'Union des Pâtisseries Chocolatiers,

* 2 000 € à l'Association des Commerçants de Saint-Claude,

* 1 394 € à l'Office du Tourisme et des Congrès pour promotion du Marché de Noël,

* 6 741 € à l'Union des Commerçants Bisontins pour communication et valorisation du jeton «Free Pass».

* En outre, afin d'organiser dans les meilleures conditions l'opération «banquise» qui vise à promouvoir les énergies alternatives, et sensibiliser au réchauffement climatique, il est proposé de soutenir l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon à hauteur de 40 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à verser les subventions ci-dessus, dont le montant sera imputé sur la ligne budgétaire 65.91.6574.30200 qu'il convient d'abonder par les transferts suivants : 15 000 € du compte 011.830.6042.30015, 8 000 € du compte 011.95.617.30200, 1 394 € du compte 011.95.6042.30200 et 4 940 € du compte des dépenses imprévues chapitre 022.01.022.20200 du budget primitif.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BAUD, Mme TISSIER, M. MARIOT, Mme SCHIRRER n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 14 décembre 2007.